

CHAMPIONNATS DE NATIONALE 2 PRINTEMPS

Date : **du vendredi 24 au dimanche 26 mars 2017**

Bassin : **50 m x 20 m**

Lieu : **RENNES**

Engagements extranat du lundi 13 au lundi 20 mars 2017

Droit d'engagement : 9 € par épreuve individuelle à verser au comité régional d'origine

Les engagements non validés avant la date règlementaire de dépôt des engagements seront multipliés par deux soit : 18€ par épreuve individuelle.

Programme	Vendredi 24 mars		Samedi 25 mars		Dimanche 26 mars	
Ouverture des portes	7 h 30	15 h 00	7 h 30	15 h 00	7 h 30	13h 30
Début des épreuves	9 h 00	16 h 30	9 h 00	16 h 30	9 h 00	15 h 00
Type d'épreuve	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*	Séries	Finales ou 2 séries rapides*
Épreuves	100 PAPILLON D	1500 NL M*	200 DOS D	1500 NL*	100 PAPILLON M	800 NL D*
	200 PAPILLON M	100 PAPILLON D	200 DOS M	800 NL M*	200 PAPILLON D	100 PAPILLON M
	400 NL D	200 PAPILLON M	50 PAPILLON D	200 DOS D	400 NL M	200 PAPILLON D
	200 4 N M	400 NL Dames	50 PAPILLON M	200 DOS M	200 4N D	400 NL M
	50 DOS D	200 4 N M	400 4N D	50 PAPILLON D	50 DOS M	200 4N D
	100 DOS M	50 DOS D	400 4N M	50 PAPILLON M	100 DOS D	50 DOS M
	200 BRASSE D	100 DOS M	200 NL Dames	400 4N D	200 BRASSE M	100 DOS D
	100 BRASSE M	200 BRASSE D	200 NL M	400 4N M	100 BRASSE D	200 BRASSE M
	50 NL D	100 BRASSE M	50 BRASSE D	200 NL D	50 NL M	100 BRASSE D
	100 NL M	50 NL D	50 BRASSE M	200 NL M	100 NL D	50 NL M
	1500 NL M	100 NL M	1500 NL D	50 BRASSE D	800 NL D	100 NL D
			800 NL M	50 BRASSE M		

Réunion technique le jeudi 23 mars à 18 h 30

QUALIFICATION :

Les nageurs du collectif excellence ne sont pas autorisés à participer à ces championnats.

Les nageurs nagent dans leur interrégion de licence sauf accord entre interrégions ou lorsque la demande concerne un athlète évoluant dans une structure du parcours d'excellence sportive. Ces derniers ont accès à l'ensemble du programme tel que prévu dans le règlement sportif. Par exemple, il est interdit de limiter l'accès aux finales pour un de ces nageurs.

- 1) En début de saison, un premier classement interrégional sera établi à partir des performances réalisées lors de la saison 2015/2016.
- 2) La qualification est soumise à la réalisation de deux critères par épreuve :
 - Un temps limite
 - Un classement (voir « annuel règlements »)
- 3) A l'issue des championnats N2 Hiver Q1, le classement sera actualisé afin de déterminer les nageurs qualifiés dans chaque épreuve. Les nageurs qualifiés ne peuvent participer qu'aux seules épreuves où ils se sont qualifiés. Ils ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Les nageurs s'engagent avec la meilleure performance dans ladite épreuve proposée sur l'espace extraNat

PROGRAMME :

Les séries seront nagées toutes catégories confondues avec finales A et B toutes catégories et finale C réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non retenus en finale A ou B. les 800 et 1500 NL nagées séries lentes le matin et séries rapides l'après-midi.

RECOMPENSES :

Les trois premiers nageurs de chaque épreuve seront récompensés, de même que les trois premiers juniors 1 et juniors 2. Pour les récompenses juniors, les finales A et B priment sur les finales C.

JURY :

Chaque club ayant au moins 5 nageurs qualifiés doit fournir un officiel.

Pénalité pour non présentation d'officiels de : 50€ par réunion